L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 7 JUILLET 1882.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session régulière de 1882.

Baton Rouge.

No 35] LOI

Amendant l'article 338 du Code de Procédure relatif aux causes de récusation des juges.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'article 338 du Code de Procédure est amendé et décrété à nouveau dans les termes suivants:

Les causes pour lesquelles un juge doit être récusé sont:

1. L'intérêt personnel qu'il a dans la cause. Bien entendu que dans toutes les causes civiles et criminelles où l'Etat, les paroisses, ou des corporations politiques ou religieuses sont intéressés, ce ne sera pas une cause suffisante pour récuser le juge ou le juge de paix devant qui l'affaire peut être portée, ni le shérif, ou l'officier exécutif, ni aucun des jurés appelés à prendre connaissance de l'affaire, que de déclarer qu'ils sont citoyens ou résidents de l'Etat, ou des paroisses, ou membres des dites corporations politiques ou religieuses, ou qu'ils paient une taxe quelconque d'Etat, de paroisse ou de ville.
2. Sa parenté avec l'une des parties jusqu'au quatrième degré.
3. Le fait d'avoir été employé ou consulté comme avocat dans l'affaire.
4. Le fait qu'il est le beau-père, le gendre ou le beau-frère de l'une des parties.
5. Le fait qu'il a accompli un acte judiciaire quelconque dans l'affaire dans toute autre cour.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur dès qu'elle aura été promulguée.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé, ce 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 36] LOI

Pour amender les sections 3 et 8 de l'acte No 108, de la session régulière de 1878, intitulé "Acte pour incorporer et faciliter la construction du chemin de fer New Orleans, Texas and Colorado."

Attendu qu'avis a été donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat, de l'intention de s'adresser à la Législature pour le vote de la loi ci-après,

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane:

Section 1—Que la section 3 de l'acte No 108, de la session régulière de 1878, intitulé "Acte pour incorporer et faciliter la construction du chemin de fer New Orleans, Texas and Colorado," est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: La dite Compagnie aura le droit, et l'autorité lui en est par le présent donné, de construire, équiper, maintenir, mettre en opération et posséder une ligne de chemin de fer et de télégraphe, qui, commençant à tel point sur le fleuve Missisipi, dans la paroisse d'Orléans, que pourra choisir la dite compagnie, traversera ensuite la ville d'Opelousas, dans la paroisse St. Landry, pour se diriger sur tel point de la Sabine que choisira la compagnie, au sud du trente-unième parallèle de latitude nord, afin de se relier sur ce dernier point au New-Orleans, Texas and Colorado Railway du Texas. Il est bien entendu que le dit railway ne passera pas à trois milles d'aucun chef-lieu de paroisse sans le traverser (à moins qu'on n'en soit empêché par des difficultés matérielles impossibles à vaincre), si le dit chef-lieu lui fournit le droit de passage à travers son enceinte et de chaque côté de la ville, sur une distance de cinq milles, ainsi qu'un terrain suffisant et bien situé dans la ville ou près de la ville, pour y établir les gares et dépôts ordinaires.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que la section 8 de l'acte ci-dessus est amendé et décrété à nouveau dans les termes suivants: La dite compagnie pourra commencer à construire sa ligne de chemin de fer et de télégraphe sur un ou plusieurs points du tracé, et devra achever toute la ligne au premier jour d'avril 1888, au plus tard. Dans le cas contraire, elle perdra les bénéfices de sa charte jusqu'à concurrence de la route qui restera alors inachevée.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé, ce 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 37] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 3579 des Statuts révisés de 1870 relative aux bonds d'indemnité.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 3579 des Statuts révisés de 1870 est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

Section 3579—Dans tous les cas où les shérifs et les constables de cet Etat auront saisi ou seront requis de saisir des biens mobiliers en vertu d'un *mesne* ou *final process* émanant d'une cour de juridiction compétente, et où ces biens seront réclamés par un tiers comme propriétaire, soit personnellement ou dans sa capacité représentative ou fiduciaire, il leur sera loisible, en en donnant avis au demandeur ou à son avocat, et en accordant le temps nécessaire pour l'exécution de la mesure, de demander un bond d'indemnité signé par le demandeur ou son avocat, avec une caution solvable du double de la valeur des biens saisis, fournie pour répondre du paiement de tous dommages que pourraient éprouver lesdits shérifs ou constables, dans le cas où la tierce partie serait reconnue comme propriétaire desdits biens. Il est bien entendu que, avant qu'on puisse exiger du demandeur un bond d'indemnité, la tierce partie réclamant les biens, ou son avocat ayant une connaissance personnelle des faits, devra avoir fait, sous serment, la déclaration qu'elle est vraiment et de bonne foi propriétaire desdits biens, soit en personne ou en sa capacité représentative et fiduciaire, comme il est dit ci-dessus, et avoir établi en détail les faits sur lesquels est basé son titre ou sa réclamation de propriété.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé le 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 38] LOI

Pour mettre à exécution les dispositions de l'article 246 de la Constitution de l'Etat, pour pourvoir à la fusion des compagnies de chemins de fer, organisées en vertu des lois de cet Etat, avec des compagnies de chemins de fer organisées en vertu des lois des autres Etats, et pour établir les conditions de cette fusion.

Sec. 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute compagnie de chemin de fer, organisée en vertu des lois de cet Etat, générales ou spéciales, aura le droit et le pouvoir de se fusionner avec une autre compagnie organisée en vertu des lois, générales ou spéciales, d'un autre Etat, et de former ainsi une nouvelle corporation, laquelle aura dans cet Etat seulement les droits, pouvoirs et privilèges que possédait la corporation de la Louisiane.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que les seules formalités nécessaires pour cette fusion sont le vote d'une résolution adoptée dans ce but par les trois quarts de tous les actionnaires présents ou représentés à une réunion spéciale convoquée à cet effet après soixante jours d'avis dans deux journaux publiés au domicile de chaque corporation, dans cet Etat. Dans le cas où il n'y aurait qu'un journal, la publication dans le dit journal sera suffisante, et s'il n'existe pas du tout de journal un avis écrit ou imprimé de la réunion devra être affiché pendant soixante jours dans trois places publiques de la paroisse où la dite corporation a son domicile.

Sec. 3—Il est de plus décrété, Que la dite résolution de fusion établira en détail: 1° Le nom de la nouvelle corporation; 2° Le montant du capital de la nouvelle corporation; 3° Son domicile; 4° Toutes les autres conditions de la fusion proposée.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que cet acte de fusion se rapportera à la durée de la nouvelle corporation dans cet Etat, comme la formation d'une corporation en vertu des lois générales de l'Etat, et l'existence de la compagnie fusionnée sera limitée à une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la date de la fusion, ainsi qu'il est établi par les lois actuelles de l'Etat.

Sec. 5—Il est de plus décrété, etc., Qu'une copie certifiée de chaque résolution de fusion sera enregistrée dans la paroisse où est le domicile de la compagnie fusionnée, et publiée pendant 30 jours de la manière établie par la section 2 du dit acte. Il est bien entendu que la dite résolution aura son effet à partir de la date de son adoption.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé ce 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 39] LOI

Pour protéger la vie et prévenir les accidents sur les trains et les wagons des compagnies de chemins de fer dans l'Etat.

Sec. 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tous les chemins de fer maintenant en exploitation dans l'Etat de la Louisiane, ou qui pourront être exploités plus tard, feront ériger des constructions à cent cinquante pieds au moins de chaque extrémité de leurs ponts, et y feront suspendre, à travers toute la largeur de la voie, de légères cordes bien nouées et descendant assez bas pour toucher la tête ou le corps d'un employé quelconque du train, amplement à temps pour l'avertir de la proximité du pont et lui permettre de prendre les mesures de précaution ordinaires pour éviter tout accident.

Sec. 2—Il est de plus ordonné, etc. Que les dispositions de cet acte seront mises à exécution par les chemins de fer maintenant en exploitation dans cet Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le vote de la présente loi, et par les chemins de fer qui se construiront plus tard avant qu'ils ne soient exploités.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que dans le cas où une compagnie de chemin de fer manquerait ou refuserait de se conformer aux dispositions de la présente loi, le gouverneur, par l'entremise de l'avocat-général, fera interdire à ladite compagnie la circulation de ses trains jusqu'à ce qu'elle se soit conformée aux dispositions ci dessus.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par intérim du Sénat.
Approuvé, ce 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 40] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 1 de la loi 14 de 1877, intitulée "Loi pour pourvoir à la façon dont il sera disposé des débris, rebuts, vidanges et animaux morts dans les limites des paroisses de Jefferson, d'Orléans et de Saint-Bernard, et pour pourvoir à la façon dont il sera disposé des débris rejetés par les abattoirs et des animaux morts dans les dites paroisses.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 1 de la loi 14 de 1877 est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: A partir de la date de la passation de cette loi, il ne sera légal pour aucune personne, aucune maison de commerce, aucune compagnie, aucune corporation agissant sous l'empire d'aucune ordonnance de ville ou de paroisse, d'aucune loi quelconque de cet Etat, de faire jeter ou de permettre qu'on jette d'aucun wharf ou débarcadère dans les paroisses de Jefferson, d'Orléans et de St Bernard, des débris, des rebuts, des vidanges ou des animaux morts; qu'il sera du devoir de toutes personnes, de toutes maisons de commerce, corporations ou compagnies, ayant charge d'enlever débris, rebuts, vidanges, ou animaux morts, de veiller à ce qu'elles soient pourvues de bateaux convenables à tous les wharfs ou débarcadères à ordures désignés à cet effet par les autorités compétentes dans les susdites paroisses; bateaux dans lesquels on videra tous les débris, rebuts, vidanges ou animaux morts; qu'il sera du devoir des dites personnes, maisons de commerce, compagnies ou corporations, de faire remorquer chaque jour les dits bateaux aux limites inférieures de la ville de la Nouvelle Orléans, afin que là ils soient jetés au milieu du fleuve Mississipi. Il est de plus décrété que l'écoulement et les vidanges seront conduits au fleuve Mississipi au dessous de la marque des eaux basses, et pas à moins de douze pieds au-dessous de la dite marque des eaux basses, par des tuyaux en fer conduits au moyen de pompes à vapeur, et trolés à tels endroits et sous telles conditions qu'approuvera le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane; pourvu qu'elles obtiennent l'autorisation du Conseil de ville de creuser les rues, et pourvu aussi qu'elles remettent les rues dans l'état où elles étaient avant la pose des dits tuyaux, et pourvu encore que les dits tuyaux ne soient pas disposés de façon à se décharger dans le fleuve au-dessus des tuyaux de succion des water-works.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé ce 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 41] LOI

Intitulée loi pour permettre aux Jurys de Police des paroisses et des corporations municipales, la paroisse d'Orléans exceptée, d'imposer une taxe annuelle à l'effet d'accomplir les améliorations publiques, conformément à l'article 209 de la Constitution.

Sec. 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que sur la présentation d'une pétition signée par des parties ou leurs représentants, possédant un quart de la valeur de la propriété assessée d'une paroisse, cité ou ville incorporée, et demandant au Jury de Police ou aux autorités municipales de lever une taxe spécifiée pour un objet indiqué, et ayant en vue d'élever des constructions publiques, de faire, d'entretenir ou de réparer une levée ou toutes autres améliorations publiques, les dits Jurys de Police, autorités municipales ou de ville ordonneront une élection spéciale à ce sujet, et soumettront aux contribuables de leur paroisse, cité ou ville, ayant droit de vote aux termes des lois d'élection générale dans l'Etat, le montant de la taxe, et son objet tels que le porte la pétition. La dite élection sera tenue de la façon, à telle époque et à tel endroit ou tels endroits, et le résultat en sera constaté et certifié de la façon qui seront prescrits par les dits Jurys de Police, autorités municipales ou de ville.

Sec. 2. Il est de plus décrété, etc., Que cette loi ne sera pas appliquée à la paroisse d'Orléans.

Sec. 3. Il est de plus décrété etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est par celle-ci abrogée.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé ce 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 42] LOI

Pour exempter les opérateurs de télégraphe, dans tout l'Etat, du service du jury, et dans les affaires civiles et dans les affaires criminelles:

Sec. 1. Il est décrété par l'Assemblée Général de l'Etat de la Louisiane, que désormais tous les opérateurs de télégraphe, dans tout l'Etat, lorsqu'ils seront en activité, seront exemptés du service du jury, et dans les affaires civiles et dans les affaires criminelles.

Sec. 2. Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera en vigueur à partir de sa passation.

R. N. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
GEO. L. WALTON,
Président par interim du Sénat.
Approuvé ce 26 juin 1882.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 7 juillet.—Température.—[illegible] stationnaire ou plus haute et pression barométrique plus basse.

Température du 6 juillet 1882
Thermomètre de O. Dumaine, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin	67	19
Midi	80	26
3 P.M.	84	28
6 P.M.	77	25

Jeudi, 6 juillet 1882, 3 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	76	Louisville, Ky	79
Augusta, Gia	84	Memphis, Tenn	80
Corsicana, Tex	—	Mobile, Ala	85
Cairo, Ill	77	Montgomery, Ala	82
Chattanooga, Tenn	76	Nashville, Tenn	78
Cincinnati, O	77	New Orleans, La	84
Davenport, Iowa	71	Omaha, Neb	74
Dubuque, Iowa	72	Pittsburg, Pa	76
Galveston, Texas	86	Savannah, Gia	82
Indianola	90	Shreveport, La	86
Keokuk, Iowa	72	St-Louis, Mo	74
Key West, Fla	90	St-Paul, Minn	65
La Crosse, Wis	68	Vicksburg, Miss	83
Leavenworth, Kan	68	Yankton, D. T.	84

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	6.01	Nashville, Tenn	9 08
Cairo, Ill	37.11	New Orleans*	2.10
Cincinnati, O	23.05	Omaha, Neb	12.02
Davenport, I	9.08	Pittsburgh, Pa	7.10
Keokuk, Iowa	14.00	Shreveport, La	12.08
La Crosse, Wis	7.10	St-Louis, Mo	22.06
Leavenworth, K	16.11	St-Paul, Minn	8.11
Louisville, Ky	10.00	Vicksburg, Miss	40.09
Memphis, Tenn	29.03	Yankton	10.08

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

L. DUNNE,
Sergeant Signal Corps U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Louis Williams à Mlle Justine Marcade.
Andrew Zweifel à Mme Vve Mary Angelhardt.
Henry Kruse à Mlle Augusta Giesiler.

Naissances.

Mme Golegaro, une fille, 30 avril.
.. Domimico Franchina, un garçon, 10 juil.
.. Adolph Hess, une fille, 10 avril.
.. Jean H V Osmichas, une fille, 12 mai.
.. Gustave Blum, une fille, 19 juin.
.. Warren Howes, un garçon, 9 mai.
.. Abraham Frick, une fille, 6 juin.
.. Daniel D Colcock, une fille, 18 juin.
.. Jas D Rankin, un garçon, 28 juil.
.. Miguel Surina, une fille, 1er juin.

Décès.

Conseiller C Rondeau, 26 ans, Colisseum et Harmonie.
Daniel Schulemburg, 4 ans, 108 Claiborne, côté nord.
Pauline Burton, 52 ans, 177 Marais.
Cecilia Foley, 7 mois, 298 Freret.
Mlle Frances Rub, 19 ans, Miro, près Dumaine.
Henry Rosemore, 1 mois, Seconde, près Clara.
Clothilde M Hano, 3 mois, Hancock.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

S J T Johnson, Corsicana, Mrs Venable, miss Venable, Dennison, W H Jones, B F Hooker, C W Hurley, Tex; A R Ketchum, ville; R E Corcoran, W H Heathington, Baton Rouge, Mrs Wm Schlater, Plaquemine, miss Sallie Zeller, Ste Marie, C H St Clair, Over on Cade, Morgan City, C Young, Nile-théria, J T Kirk, Lac C O McKinnell, Rockport J C Wise, Alexandria; W N Hawkins, T S Ford, Mme Clampitt, Miss.

La mort de M. John Walker âgé de soixante-douze ans, tué, le 1er juillet 1882, à Milneburg.

L'ENQUETE D'HIER SOIR.

Témoignages.--Verdict.

Le Dr Archinard, sous-coroner, a commencé et terminé, hier soir, l'enquête des faits qui se rattachent à la mort de M. John Walker.

Voici les dépositions:

JOHN POUSTERN Jne.—Je demeure dans la rue Laharpe, entre celles Claiborne et Derbigny.

Le 1er juillet entre onze heures et midi, M. John Walker est entré dans le café de M. Trisconi. J'étais assis derrière le salon des dames. Il m'a demandé du sel pour manger une tomate. Après avoir mangé la tomate il s'est approché de M. Gouget, qui était sur le comptoir et taillait une tente; il l'a appelé un "g....d d....ed thief and a rogue", voleur et manant. J'ai pris Walker par le bras pour le faire sortir.

En face du comptoir, il m'a demandé un punch au whisky; M. Gouget est entré dans le café; il est resté à l'autre bout du comptoir et m'a demandé un verre d'eau glacée, que je lui ai donné. Après avoir bu, il s'est approché de M. Walker et lui a dit: "Vous accusez un innocent d'avoir pris votre argent;" j'ai ajouté:

"Je crois cela aussi, mais laissez tomber la chose." M. Walker en s'adressant à M. Gouget s'est écrié: "Eloignez-vous de moi, car il me faudra quitter ce village;" M. Gouget a mis sa main dans la poche de tablier et a dit: "Prenez cela," puis a fait feu; M. Walker a couru dehors et est tombé. Je suis sorti de derrière le comptoir pour empêcher M. Gouget de tirer un second coup; lorsque je suis arrivé à la porte, M. Walker s'est écrié: "Arrêtez, que faites-vous?" au même instant M. Gouget a fait feu une seconde fois.

M. Walker tenait sa main droite devant sa poitrine au premier feu. Je ne regardais pas M. Walker lorsque M. Gouget a tiré son pistolet. Je ne puis dire si M. Walker a fait un mouvement pour tirer une arme. J'ai entendu M. Walker dire plusieurs fois qu'il tuerait M. Gouget.

A. CHOPPIN.—Je suis garçon de salle à bord du bateau à vapeur "Camelia."

Le 1er juillet, j'ai pris le train de dix heures et demie pour me rendre à Milneburg; en arrivant sur le bateau, je me suis aperçu que j'avais laissé tomber un petit paquet; je suis revenu sur mes pas et l'ai trouvé en face de l'établissement de Trisconi.

Tandis que je le ramassais, j'ai entendu une détonation et vu un vieillard sortir du café la main ensanglantée; un jeune homme qui le suivait a fait feu sur lui; le vieillard est tombé. Le jeune homme est rentré dans le café.

Je suis également entré dans le café. Le jeune homme s'est écrié: "J'ai été insulté assez souvent et j'ai voulu en finir." Il avait un pistolet à la main. Quand le vieillard est sorti du café il n'avait rien dans les mains; il n'a rien dit quand il a essayé le second feu.

Le juri a déclaré que la mort a été causée par deux blessures faites au cœur, le 1er juillet, à Milneburg, par une arme à feu entre les mains de Jules Gouget, actuellement en prison.

Cour criminelle de district.—A la section B. — (Juge Luzenberg) — Charles Jones, Jeff Grant et Wm. Brice, accusés de vol; Sophie Tomboy, accusée de voies de fait; Marie Moore, d'avoir blessé Phœbe Butler—se sont déclarés innocents.

Robert Hart s'est reconnu coupable de port d'armes cachées. Il a été condamné à une heure de prison de paroisse.

Toote Thomas a été convaincu d'être entré dans une maison et d'y avoir commis un vol.

Estelle Dorsey et Lorenza Johnson ont été convaincues de vol.

Wm. Brice, accusé de vol, a été acquitté.

Les membres du petit juri ont été déchargés. Ils se réuniront de nouveau jeudi prochain.

C. Lund et W. E. Caufield sont accusés de port d'armes cachées; Charles Jones, Austin Edward et F. Sahne, de voies de fait; Charles Reynolds ou Charles Simmons et Otto Warner sont prévenus d'être entrés dans une maison et d'y avoir commis un vol.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de A. Lambias, accusé de voies de fait.

Cour du recorder Miltenberger.—Jerry Williams a été envoyé à la cour criminelle de district, pour vol. Cautionnement de $250.

Henry Knepper, convaincu d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $15 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

Célina Mathews et Dennis Buckley, prévenus de voies de fait ont fourni un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Sophie Seiner était accusée de voies de fait; elle a été condamnée à $5 d'amende ou dix jours de geôle de police, pour bris de paix. Elle a dû, en outre fournir un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite durant six mois.

L'affidavit fait contre Salvador Castilla, pour voies de fait, a été mis hors de cour à la demande de l'accusateur.

Cour du recorder Davey.—M. M. J. Sheehan remplace provisoirement le recorder Davey.

Robert Hart, accusé de port d'armes cachées; D. Maher, de voies de fait—ont été envoyés à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Garry Owen, convaincu d'ivresse; Marie Wilson et Jane Campbell, de bris de paix; Marie Roper de bris de paix et de langage obscène—ont été condamnés à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

Robert Jones, prévenu de voies de fait; Frank Jones, de bataille et de bris de paix—ont été requis de donner un cautionnement de $250 pour répondre de leur comparution.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Geo. Esquié à Mme Mathilda Johnson un terrain et bâtisses faisant face à la rue Annonciation, dans l'ilet compris entre les rues Annonciation, Robin, Constance et Terpsichore $3375

S. W. et Edw. Cotton à Annie T. Seward, 1. Un terrain faisant face aux rues Huitième, Septième, Colisseum et Chestnut. 2. La portion de terre située sur la rive sud de la Rivière Rouge dans la paroisse Rapides, connue comme la Last Resort Plantation $550

T. W. Bothick et als. à J. B. Cier un terrain et bâtisses faisant face à la rue Remparts, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, Lafayette, and Poydras et Bassin $2025

F. Kirchner à A. Blanchard, un ilet compris entre l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Roman et Derbigny $75

J V E Murphy à la Société des Petites Sœurs des Pauvres, 12 terrains dans l'ilet compris entre les rues Galvez, Laharpe, Colombus et Miro $1200

Veuve J Graham à Mme F A Clover, un terrain et bâtisses faisant face à la rue Laurel, dans l'ilet compris entre les rues Laurel, Live Oak, Calhoun et Foucher $1000

F Cazalas à J Mercadal, un terrain et bâtisses faisant face à la rue des Français, dans l'ilet compris entre les rues Français, Bourgogne, Remparts et Champs-Elysées $8850

Mme H Kahle à L Conroy, un terrain et bâtisses faisant face à la rue Orange, dans l'ilet compris entre les rues Orange, Race, Camp et Magazine $2200

A P E Combel & J O Duran à R Geny & C Gobron, un terrain et bâtisses faisant face à la rue Marais, dans l'ilet compris entre les rues Marais, St Philippe, Dumaine et Villeré $1250

Bureau de Santé.—Réunion, hier soir, de notre Bureau de Santé d'Etat; présidence du Dr Joseph Jones.

Après avoir annoncé que les secours, sous forme de vivres, sollicités par l'équipage du navire "Marco Aurelio," ancré à la station de quarantaine du Mississipi, avaient été reçus, le Dr Jones a lu le télégramme transmis par lui, le 30 du mois dernier, à la Presse Associée et aux autorités de Galveston y donnant tout l'historique du cas de fièvre jaune constaté récemment à la Nouvelle-Orléans et qui a causé la mort du nommé Forbès.

Comme preuve du très favorable accueil fait au télégramme, le Dr Jones montre le procès-verbal de la dernière réunion du Bureau de Santé de Galveston, à lui adressé, et par lequel il est facile de conclure que des mesures auraient été prises pour prévenir l'importation de la maladie dans la ville. Il dit aussi que les bâtiments de toutes les Institutions charitables de la ville ont été visités et trouvés dans un excellent état de salubrité.

Le Dr James Finney, médecin de la station de quarantaine du Mississippi a été requis par lui de fumiguer tout navire arrivant d'un port infecté; et pour que la fumigation soit parfaite, il devra exiger le déchargement de la cargaison. Les ports signalés plus particulièrement à l'attention du Dr Finney sont ceux de la Havane et de Key West. Le Gouverneur a eu connaissance de cette requête émanée du Bureau de Santé, a ajouté le Dr Jones, et s'est empressé de la sanctionner et d'en recommander la rigoureuse exécution.

Un exposé de la situation financière du Bureau soumis par M. Marks, porte les recettes du mois de juin à $3,326 02; les débours à $2,834 15; et le reliquat en caisse à $491 87.

Une résolution de M. Booth a été adoptée sans opposition aucune; elle est ainsi conçue: Résolu, qu'après sept jours de détention à la station de quarantaine, le navire "Marco-Aurelio" sous la surveillance du shérif civil de notre paroisse, soit autorisé à rentrer dans le port de la Nouvelle-Orléans, à la condition, bien entendu, que le médecin résidant à la station de la quarantaine ne s'y oppose pas.

Le Dr Pratt, en sa qualité de rapporteur de la commission sanitaire, a donné lecture d'un long factum où sont résumées toutes les observations durant le mois, des inspecteurs des divers districts de la ville.

Le Dr Bayley dit que dans son district, le Premier, les visites domiciliaires se font avec célérité; il s'en est fait 3253 depuis la mi-avril. Quelques cas de variole y ont été constatés çà et là; de 187 décès, il y en a eu 20 causés par la fièvre des marais, 4 par la fièvre typhoïde, 1 par la scarlatine et 8 par la variole.

Le Dr Paget, du deuxième district, déclare que la variole y sévit avec moins d'intensité; qu'elle est entrée dans sa période de déclin et que les cas ne se localisent pas. Cinquante-huit personnes se sont fait vacciner, trente-une de race blanche et vingt-sept de race de couleur. La maison de pension, 40 rue St. Pierre, où s'étaient réfugiés trois des marins du "Marco Aurélio," de même que toutes les maisons voisines ont été soumises à la fumigation et à la désinfection. Il s'est fait 1,056 visites domiciliaires dans le district.

Le Dr. E. J. Mioton, trouve que la variole sévit avec intensité dans le troisième district; il s'y est déclaré 114 nouveaux cas au mois de juin. Les travaux d'hygiène et de salubrité publique se poursuivent activement. Dans la partie du 8me ward comprise entre les rues Levée, Bons-Enfants, Champs-Elysées et Clouet, 1939 visites domiciliaires ont été effectuées; 142 décès ont été constatés dans tout le district.

En remplacement du Dr Mandeville, absent de la ville, le Dr Bayly a rempli les fonctions d'inspecteur sanitaire. Dans ses observations il n'y a rien de nature à fixer, autrement que vaguement, l'attention des membres du Bureau. Les décès se sont élevés à 73, dont 4 causés par la variole.

Le Dr A. M. Béret, du cinquième district, fait un rapport excellent sur l'état sanitaire des voies publiques et du district en général; les marchés, seuls, sont entretenus d'une façon déplorable. Ses visites domiciliaires durant le dernier mois, ont atteint le chiffre de 313; il y a eu 12 décès, et quelques cas seulement de variole.

Le Dr Ryan, des 6me et 7me districts, fait un rapport dénué d'intérêt, eu égard à l'excellent état sanitaire de ses districts.

Le Dr Formento a demandé la discussion et l'adoption de sa résolution soumise à la séance précédente. Cette résolution, nos lecteurs le savent, traite du système à inaugurer pour la parfaite désinfection de tout navire à son entrée dans le port.

En présentant sa résolution la semaine dernière, le Dr Formento a dit à son appui et en réponse à l'opposition qui y était faite par M. Marks, que sans aucune considération le Bureau de Santé ne devait perdre de vue sa mission première, sa mission unique: celle de combattre par tous les moyens, quelques dispendieux qu'ils fussent, l'importation parmi nous des maladies contagieuses.

Le docteur s'est aussi déclaré en faveur d'une quarantaine, mais d'une quarantaine intelligente et inhostile au commerce et à la navigation; revêtant le médecin de pouvoirs discrétionnaires; c'est à dire le constituant juge de la durée de la détention du navire.

M. Bosworth a proposé une discussion intime de la question, vu son importance; une séance à huis-clos.

Le Dr Formento a manifesté le désir que les débats aient, au contraire, lieu au vu et au su de tout le monde.

Les Drs Faget et Von Goren ont partagé ce désir; mais la majorité en a décidé autrement et force a été au public de se retirer de la salle.

Les discussions se sont prolongées jusqu'à neuf heures et ont eu pour résultat le retrait de la résolution.

La loi en vigueur maintenant, exige que tout navire venant d'un port infecté dépose sa cargaison et son équipage à la station de la quarantaine et subisse une fumigation complète. La loi, cependant, n'est pas absolue à l'endroit de tous les navires, et exclut ceux qui arriveront d'un port sain et qui n'auront que fait escale de courte durée dans un port infecté soit pour y déposer la malle ou y prendre un ou deux passagers.

Paragraphes—Liste des citoyens qui rempliront les fonctions de petits jurés, en juillet, à la section B (juge Luzenberg) de la cour criminelle de district. MM:

A. Potorno,	Patrick Kenny,
Nathan L. Marks,	Ferdinand Kane,
Roland Williams,	John Grehan,
Geo. J. Buhler,	Frederick King,
John Kennair,	Preston Keaghy,
John J Gardner,	Wm P Winslow,
Geo. B. Wingard,	Christian A. Winter,
J. C. DeRussey,	Robert Kerr,
Jacob Kaberl,	Solomon Hyman,
Chas Harby,	Fred. H. Frost,
Geo. Weiss,	Jas. J. Gondolf,
W. Westerfield,	Frank Keller,
Joseph P. Kelley,	Walter Lekinger,
James W. Keefe,	Fred'k Gunther,
Ed. Glennon,	Joseph Gondexon,
Charles V. Gould,	Thomas W. Cox,
T. W. Keefe,	John Keller,
Francis Hagan,	Mathew Brown,
W. W. Reeder,	Ed. A White,
George Holzhauser,	Wm. Gollnier,
George E. Aicklem,	John Dennult,
George J. Weaver,	August Werner,
Samuel Well,	Peter Williams,
C. H. C. Brown,	John Kern,
Louis Kaufman,	Gustave Heinrich,
John G. Heirman,	Ed. Kirschenhenter,
John Willie,	James M. Whann.

—Le grand juri, dans sa séance d'hier, a trouvé lieu à poursuivre Alfred H Porter et Henry Stowe, pour le meurtre d'Edward McCormack, blessé le 24 juin 1882, à l'encoignure des rues Commune et Remparts. Il s'est ensuite ajourné à jeudi prochain.

—Le steamer "E. B. Ward, Jr", capitaine Lodge Gaston, a été inscrit, hier, à la Douane. Il a un beau chargement de fruits.

— Thomas Callahan, accusé d'avoir blessé Pat Maddern, a été arrêté dans la rue du Commerce, près Delord.

—Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé qu'un incendie avait détruit la maison de M. P. Ryan, rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois; que les meubles de Mme Beacher, qui habitait la maison, avaient été consumés. Nous ajoutions qu'on avait tout lien de croire que l'incendie était l'œuvre de la malveillance. Le surnuméraire William Evans ayant appris qu'un nommé Crazy Adolphe, qui était logé et nourri chez Mme Beacher, avait acheté des allumettes et de l'huile de charbon une heure et demie avant l'incendie, et, qu'il avait disparu, s'est mis à sa recherche; il a réussi à le découvrir, hier matin, à Carrollton, et l'a arrêté. Crazy Adolphe n'a pas nié avoir saturé d'huile de charbon les escaliers et la façade de la maison et d'y avoir mis le feu; il a déclaré avoir incendié la bâtisse pour se venger de quelque chose qu'on lui avait fait.

—Margaret Ambrose, c, âgée de quarante-cinq ans, est tombée, hier, à une heure de l'après-midi, dans un puits, chez elle, rue Hillary, entre Deuxième et Burthe, à Carrollton, et s'est noyée. Le Dr Archinard, sous-coroner, a pratiqué la levée du cadavre et le juri a déclaré que Mme Ambrose s'est noyée durant une crise épileptique.

—Plusieurs procès ont été intentés, dernièrement, par l'Etat à des épiciers auxquels il réclamait une "licence", patente, de $55, pour l'année 1882. L'association des "grocers" détaillants avait chargé son avocat, M. Bassich Jr, de repousser la demande et de porter devant les tribunaux la question de constitutionnalité de la loi qui exige la patente des épiciers détaillants qui tiennent également un café. Les procès intentés à MM. P. Cazabon, J. F. P. LeBlanc, Gabriel Ducarpe, Jean Estrade et Paul Bellocq ont été appelés, dans le courant de cette semaine, devant l'honorable Voorhies, juge de la deuxième cour de cité. Le magistrat a rendu, hier, des arrêts qui donnent gain de cause à l'Etat. On nous assure qu'appel sera interjeté à la Cour Suprême.

—Hettie Wall, petite fille de trois ans, en marchant sur un balcon en voie de réparations, à la résidence de son père, No 147 de la rue Tchoupitoulas, est tombée par une ouverture et s'est légèrement blessée. Elle a reçu les soins du Dr Pratt.

—Marie Gable, c., âgée de soixante-deux ans, en pêchant dans un ruisseau au "Caffins Lane," près la rue de la Levée, a eu des crises et on l'a vue tomber dans le ruisseau; plusieurs personnes sont accourues et l'en ont retirée. Elle avait perdu l'usage de la parole. On l'a transportée chez elle, au coin des rues Monroe et Delaronde, où elle est morte peu après. Le Dr Archinard, sous coroner a fait, hier matin, la levée du corps.

—Joseph Ringgold, c., en rentrant chez lui, au No 564 de la rue de la Douane, hier matin, à deux heures, a vu deux hommes dans sa cour; il leur a tiré trois coups de pistolet, mais ne les a pas atteints. Ils se sont enfuis, emportant quatre rideaux évalués seize piastres.

—Des voleurs se sont introduits dans la résidence de M. Beone, No 612 de la rue Dryades, et y ont enlevé trois ou quatre piastres qui se trouvaient sur la cheminée.

—Ils ont également emporté, de chez M. Jacob Huberling, à l'encoignure Annonciation et Thalie, cinquante cinq piastres en argent, une médaille d'enfant, une chaîne et une épinglette de dame avec le portrait de M. Huberling.

—Une cigarette allumée, jetée d'une des fenêtres de la cour du recorder Davey, a mis le feu à un hangar, à la résidence de M. C. T. Howard, No 121 de la rue St-Charles; le capitaine Galvin a vu les flammes et les a promptement étouffées. Les dégats sont insignifiants.

—Le coroner Le Monnier devait s'occuper de l'enquête relative à la mort de M. John Walker, mais étant souffrant, il ne l'a pas pu. Il a une periostite à l'index de la main gauche, résultat d'une piqure reçue à l'autopsie du corps de M. Walker.

—On a craint un instant des troubles près de l'Orleans Park, où des employés de MM. A. Lambert & Cie déchargeaient du charbon des chalands. Les nègres voulaient interrompre le travail.

—Le 27 du mois dernier, M. Adolphe Lenoren, boucher, âgé de soixante-cinq ans, a été renversé, au coin des rues Canal et Marais, par le mulet du "car" No 56 de la ligne de la rue Claiborne, et les roues lui sont passées sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital, où il est mort. Le Dr Archinard a fait la levée du corps. Le juri a déclaré que le décès a été causé par une lacération et une contusion étendue du cuir chevelu, à gauche, par une blessure lacérée de l'avant bras droit, donnant lieu à une septicémie, qui a été la cause immédiate de la mort.

Accident.—Hier soir, à sept heures et demie, un petit garçon, âgé de quatre ans, fils de M. Thomas Burke, a été renversé par le "cab" No 178, au coin des rues Dauphine et Ursulines. Les roues du véhicule lui sont passées sur la jambe et le côté gauche. On l'a transporté à la pharmacie de M. Barthe où il a reçu les soins du Dr Martin, puis chez lui au No 90 de la rue des Ursulines.

Le "driver" Wm Flannagan a continué son chemin. Il sera arrêté aujourd'hui.

CHEVAUX ET MULETS.

[Prix du Marché.]

Chevaux communs	$ 70 à 110
Bons chevaux de trait	90 à 125
Chevaux de selle et de voiture	150 à 250
Mulets petits et communs	85 à 115
Mulets, qualité moyenne	140 à 175
Mulets pour rizières	125 à 140
Mulets, première classe	180 à 200
Forts mulets de ville et charrel de charbon	200 à 225

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par liv. brute.	
de 1re qualité	4½ à —
de 2e do	3½ à 4
de par tête 3e do	$15 à 23
Bœufs de l'Alabama, etc.	
de 1re qualité	$24 à $27
de 2e do	$15 à $20
Cochons, 1re qualité, par liv. brute	[illegible] à 9
de 2e do	[illegible] à 6
de 3e do	— à —
Moutons, 1re qualité, par tête	$ 3 50 à $ —
de 2e do	$ 2 50 à $ 3 00
de 3e do	$ 1 50 à $ 2 00
Vaches laitières, 1re qualité par tête	$70 à $80 00
Vaches laitières, 2e qualité, par tête	$50 00 à $60 00
Veaux, 1re qualité, par tête	$ 9 00 à $10 00
de 2e do do	$ 6 00 à $ 8 00
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête	$11 00 à $12 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$ 8 00 à $10 00

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI 7 JUILLET 1882.

Bayou Sara....E. J. GAY, à 5 p m
Plaquemines....WHISPER, à 11 a m
Thibodaux..BELLE OF THE COAST à 10 a m
Bas du fleuve....ALVIN, à 11 a m

BULLETIN MARITIME.

JEUDI 6 JUILLET 1882.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship (ang) Mediator, Hanney, Liverpool
Steamship (ital) S J Oteri, Pizzatti, Port Limon

Pas d'arrivages de la mer.

ARRIVES.

BATEAUX A VAPEUR.

Alvin, Scovell, du bas du fleuve
Jesse K Bell, Sinnott, de Grand Ecore
St Mary, Harper, du haut du fleuve
Neptune, O'Pry, du bas du fleuve
Belle of the Coast, Aucoin, Bayou Lafourche
Edw J Gay, Melançon, du Bayou Sara
H Hanna Blanks, Blanks, de Trenton

(A la station de la Quarantaine)

Barque (norv) Hans Neilsen, Hauge, Cárdenas

EXPORTATIONS

LIVERPOOL—par steamship Mediator..3740 balles coton, 7983 sacs tourteaux, 1 caisse cigarettes, 6000 merrains et cargaison en transit

IMPORTATIONS.

ILE RUATAN—par steamship E B Ward Jr.. 3000 régimes bananes, 1500 demi régimes bananes, 22,600 cocos, 5000 figues bananes, 50 douzaines ananas, 7 barils limons, 8 barils mangos, S Oteri & Bro

ILE RUATAN—par goelette Santo Oteri.. 2030 régimes bananes, 10,700 cocos, 250 ananas 2 barils limons, S Oteri & Bro

Arrivages de Produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin.. divers à ordre
GRAND ECORE—par steamer Jesse K Bell.. 35 balles coton, 207 sacs graines coton
HAUT DU FLEUVE — par steamer St Mary .. 60 boucauts sucre
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune .. colis divers
BAYOU LAFOURCHE—par steamer Belle of the Coast 12 boucauts sucre
BAYOU SARA—par steamer Edw J Gay..23 balles coton
TRENTON—par steamer H Hanna Blanks..6 balles coton

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY......122 balles coton, 16 boucauts sucre et divers
LOUISVILLE & NASHVILLE RAIL ROAD 1 boucaut tabac
CHICAGO, ST LOUIS & N ORLEANS RR 20 balles coton, 13 boucauts tabac

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Avertissement du Sultan.—L'amiral Seymour fait embarquer les sujets anglais.—Arabi Pacha distribue des armes.

Alexandrie.— Ragheb Pacha, président du conseil, a reçu du Sultan, une note télégraphique qui lui annonce que la flotte anglaise va bombarder les forts, si les travaux de fortifications ne cessent pas immédiatement. Le Sultan tient le Khédive et son cabinet responsables des évènements qui vont se passer.

Ragheb Pacha a répondu que le cabinet avait déjà télégraphié à Constantinople que des démonstrations avaient été faites et on demandait également au sultan la permission de continuer les travaux.

En attendant la réponse du sultan on s'abstenait.

En dépit des dénégations, les travaux de fortifications continuaient.

L'amiral Seymour a formellement demandé la cessation des travaux jusqu'à ce que tous les sujets anglais se soient rendus à bord des navires. Ils s'embarquent actuellement en toute hâte.

On rapporte que Arabi Pacha délivre des armes aux Natifs.

Note comminatoire de l'Angleterre à l'Egypte. Bombardement probable d'Alexandrie.

Egypte, 6—Le Times dans son éditorial confirme le rapport suivant lequel l'amiral Seymour doit envoyer une communication formelle, aujourd'hui, au gouvernement égyptien, le requérant d'abandonner les travaux commencés. Si Arabi Pacha refuse, l'amiral Seymour doit commencer immédiatement à bombarder Alexandrie.

Ces instructions, dit le Times, sont parfaitement indépendantes de la conférence, et appartiennent à une différente catégorie d'action.

C'est un acte de politique plutôt que de guerre. Ces résolutions ne se basent pas sur la situation générale de l'Egypte ni sur les relations qui existent entre le Khédive et Arabi pacha, ni sur aucune autre question qui doit être réglée par la conférence; mais sur la nécessité évidente d'établir la sûreté de la flotte anglaise du sort de laquelle le gouvernement est responsable devant le pays. Il lui est impossible de soumettre son immense responsabilité aux hasards des délibérations d'une conférence, ou de la sanction d'une puissance quelconque peu ou point du tout engagée par cette responsabilité.

Navires s'assurant pour le passage du canal de Suez—Ultimatum de l'amiral Seymour. M. Gladstone et la question égyptienne.

Londres, 6—Dans son financier, le Daily News dit qu'une nombreuse flotte de vapeurs passant par le canal de Suez s'assurent à 10 shellings pour cent jusqu'en février. Les assurances n'impliquent pas de compensations pour délai, mais seulement les dommages encourus par suite d'hostilités.

Une dépêche d'Alexandrie au Times de cette après-midi, annonce que l'amiral Seymour a envoyé un ultimatum aux autorités demandant la cessation immédiate de toute construction d'ouvrages en terre, sinon il menace d'ouvrir le feu.

Les travaux ont cessé pour le moment.

Dans la Chambre des Communes, cette après-midi, M. Gladstone dit que, tout en reconnaissant les mérites de De Lesseps, il ne peut pas se laisser guider par lui dans la politique qu'il a suivie en Egypte. Ce n'est pas son intention de demander un vote de crédit pour opérations de guerre, parce que, dans l'état actuel, de pareilles mesures ne sont pas justifiables.

Attitude passive de la France.

Londres, 6—Une dépêche de Paris au Times, annonce que le cabinet s'est occupé des instructions à envoyer à l'amiral Conrad, envoyé d'un bombardement possible des défenses d'Alexandrie par la flotte anglaise.

Il a été décidé qu'il restera passif, et ne prendra part à l'action que s'il y était provoqué par une nation quelconque.

La France, en prenant cette décision, désire rester fidèle à ses résolutions premières, et ne pas agir en dehors du concert européen, et réserver sa liberté d'action pendant les travaux de la conférence.

L'amiral Conrad a, toutefois, l'ordre de rester à son poste, pour ne pas laisser croire aux Egyptiens que les actes de l'Angleterre sont contraires aux vues de la France et de l'Europe.

Les préparatifs français.

Paris, 6—M. de Freycinet a dit à la Chambre des Députés que les préparatifs français n'excéderont pas la limite voulue par précaution.

S'il faut qu'il y ait plus tard intervention française, elle ne se fera pas sans avoir consulté la Chambre.

Armée prête à marcher en Egypte.

Londres, 6—Le premier corps d'armée est constitué. 15,000 hommes partiront de l'Angleterre, le reste viendra de l'Inde.

Appel des réserves anglaises.

Londres, 6—Le gouvernement convoquera les réserves lundi.

Le navire à tourelles Arion est parti pour la Méditerranée. Le transport Assistance a reçu ordre de se tenir prêt à partir pour Malte.

Le canal de Suez en danger.

Madrid, 6—On a reçu la nouvelle d'Alexandrie annonçant que des bandes d'Egyptiens ont essayé de couper le canal de Suez.

L'armée de l'Inde.

Simla, 6—Sir Herbert McPherson aura le commandement du corps indien qui doit partir pour l'Egypte, avec le général Hughes et le colonel Jamison comme brigadiers-généraux.

Les navires dans le port de Malte.

Malte, 6—Le cuirassé espagnol Aragon est arrivé ici en route pour Alexandrie.

Les cuirrassés anglais Achille et Northumberland sont arrivés à Syracuse. Le matériel d'artillerie est embarqué.

Les cuirassés Minotaure et Azincourt, le bateau-torpille Héola, le transport Humbert et Trecissa ont embarqué 19,500 tonnes de charbon.

Réponse à l'ultimatum de l'amiral Seymour.

Alexandrie, 6, minuit—L'amiral Seymour a reçu réponse à son ultimatum, disant que le rapport des travaux faits aux fortifications est faux.

La France et l'Angleterre toujours alliées.

Londres, 6—Le Times dit: Bien que la France n'ait pas voulu intervenir, elle n'a rien tenté pour en détourner l'Angleterre. Les deux nations restent toujours amies et alliées.

Le clergé d'Irlande et les associations politiques de femmes.

Londres, 6—Les archevêques et évêques d'Irlande ont rédigé une circulaire adressée aux prêtres, laquelle leur enjoigne de dissuader les dames de se joindre à la ligue des terres et d'assister aux meetings publics sans le consentement du clergé.

Suspension du Golos.

St-Pétersbourg, 6—Le comte Tolstoï a suspendu la vente du Golos dans les rues.

Réduction des droits.

Havane, 6—Le ministre des colonies a télégraphié que les nouvelles lois réduisant les droits et les droits différentiels sur les articles importés sont entrées en vigueur le 1er juillet. La douane, dit-on, devra rendre aux importateurs ce qui aura été collecté de trop sur eux depuis cette date.

Poursuites contre un évêque.

Cleveland, 6—Edwin Cowles, éditeur du Leader, a commencé une poursuite contre l'évêque catholique Gilmore, de dommages-intérêts de $25,000. L'évêque publie une lettre signée de son nom et que Cowles dit être fausse et diffamatoire.

Fièvre jaune à bord d'un navire.

Boston, 6—Deux cas de fièvre jaune ont été découverts, sur le vapeur Mark Lane, arrivé hier, de Matanzas.

Les patients ont été transportés à l'hôpital de l'île Galloup.

Le vapeur, a été entièrement fumigé par le médecin du port.

Affaire Cowles et Gilmour.

Cleveland, O, 6—Cowen Cowles, du Leader, a institué une poursuite contre la Penny Press pour avoir publié la lettre de l'évêque Gilmour. Il demande $25,000 de dommages.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

Le Sénat discute le bill des rivières et ports.

M. McMillan, président du comité, dit que le bill a été approuvé et qu'il a pu être levé de $17,387 à $7,875.

Le comité a ajouté une allocation de $2,096,100, ce qui élève le total à $19,463,975. Il y a $577,000 pour améliorations du Mississippi à Cairo et la tête des passes et $100,000 pour le Missouri.

Le comité a inséré une clause autorisant le secrétaire de la guerre à construire un canal d'un point sur la rivière Illinois, à, ou près de la ville de Hennepin au fleuve Mississipi vers Rocks Island. Il a alloué $100,000 pour les travaux.

Immédiatement après le vote, M. Whithorne demande la parole pour une question de privilège personnel. Il répond aux accusations de M. Robeson. Ce qu'a dit ainsi M. Robeson, ajoute-t-il, devant la chambre et devant le pays, est absolument un mensonge.

Il rappelle l'administration de M. Robinson comme secrétaire de la marine. Il l'accuse d'avoir brassé des affaires avec la maison Cattell & Co.

On rappelle plusieurs fois M. Whithorne à l'ordre, il n'en tient pas compte et poursuit.

Il conclut ainsi: En acceptant la responsabilité de ce que j'avance j'accuse hautement cet homme (il montre M. Robeson) d'imposture et de parjure.

M. Robeson répond en quelques mots qu'il laisse au pays à juger ce que c'est qu'un homme qui s'est reconnu au portrait qu'il en avait fait.

M. Morrill, du comité des finances, rapporte, avec amendements, le bill de la Chambre qui réduit la taxe du revenu de l'intérieur.—Envoyé à l'impression.

Le comité n'a pas fait de changement au taux de la taxe proposé par le bill de la Chambre. On a la liste des articles exempts. Mais il biffe la clause qui permet toute remise sur les paquets de chiques, de cigares, d'allumettes, de cigarettes non entamés, et d'amender le bill de façon que la réduction ne puisse prendre effet qu'à partir du premier mai 1883.

Il y a eu des gros mots dits par MM. Butler et Back à propos du canal Hennepin.

Ce canal, a dit M. McMillan, sera franc de péage.

Selon M. Vest, le canal coûtera à peu près $8,000,000.

Le bill est voté.

Le sénat s'ajourne, ainsi que la chambre.

Chambre.

Sur motion de M. Singleton, Miss., le bill du Sénat autorisant la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle Orléans et North Western à construire un pont sur la rivière aux Perles et le lac Pontchartrain est adopté.

M. Belmont, de New York, appelle la motion pour discuter le vote en vertu duquel la Chambre a refusé une 3e lecture de la résolution conjointe qui autorise le Président à convoquer une conférence internationale ayant pour but de fixer un méridien commun, international, devant servir à régler le temps dans le monde entier. Le vote est remis en discussion, et la résolution conjointe est adoptée.

La Chambre reprend la discussion du bill des allocations navales est adopté en gros avec les amendements admis dans le comité général.

M. Robeson prend la parole pour clore les débats sur le bill. Pour défendre son administration pendant qu'il dirigeait le département de la marine, il s'en rapporte au comité qui a eu lieu dans le 44me Congrès; et sans mentionner le nom de celui qui l'a attaqué, il le traite avec le plus profond mépris.

A cette époque, dit-il, il y avait un homme qui était accusé d'avoir volé le fonds des écoles de son propre Etat.

A ces mots se lève M. Whithorne, à qui s'adressaient ces allusions injurieuses; et se plaçant en face de M. Robeson, au-dessous du fauteuil de l'orateur, c'est un mensonge, dit-il, quel que soit celui qui l'avance.

M. Robeson—Je n'ai nommé personne. Si quelqu'un se reconnait au portrait que je viens de tracer, qu'il se présente et nie ce que j'ai avancé.

Les membres se précipitent entre les deux représentants La plus grande excitation règne dans l'assemblée, mais M. Robeson ne nomme absolument personne.

A la fin du discours de M. Robeson, le bill est adopté par une majorité de 115 contre 75.

La Chambre se constitue en comité général pour discuter le bill des allocations diverses.

M. Hiscock, N. Y, fait un discours soigneusement élaboré pour expliquer les accroissements qui ont lieu dans les allocations du congrès actuel sur celles des congrès précédents. Il fait en même temps l'éloge de la politique suivie par la majorité républicaine, laquelle a adopté plusieurs lois demandées par le pays, telles que la loi contre le mormonisme, celle contre les Chinois, le bill de la commission du tarif et celui du revenu intérieur.

M. Blackburne, Ky, répond brièvement; il accuse la majorité de n'avoir pas encore voté les bills d'allocations générales, de n'avoir pas encore songé aux subsides nécessaires à l'entretien du gouvernement.

MM. Willis, Baine et autres attaquent le bill parce qu'il ne reconnait pas les principes de réforme du service civil.

A la poursuite des meurtriers.

Dublin, 6—Le Freeman's Journal annonce que le gouvernement a l'intention d'employer des limiers pour traquer les meurtriers.

Autopsie de Guiteau—Rapport du Dr Lamb—La guerre des docteurs.

Washington, 6—Un rapport de l'autopsie faite sur le corps de Guiteau signé par le chirurgien-assistant de l'armée, le Dr D. S. Lamb, a été envoyé à Philadelphie pour être publié par le Medical News. Le rapport, dès le commencement, s'intitule officiel, mais il ne porte pas les signatures des Drs Lowers et Hartigan, désignés par l'avocat de district Corkhill pour aider le Dr Lamb, dans l'autopsie et qui assistaient à la dissection.

En s'adressant aux journaux, le Dr. Lamb ne reconnait à ces deux docteurs aucune autorité pour prendre part à ce rapport, il a rédigé le document sans les consulter.

D'un autre côté, l'avocat de district Corkhill dit que le Dr. Lamb n'avait aucune autorité pour agir d'une façon indépendante et sans les deux docteurs nommés ci-dessus.

Ces derniers annoncent leur intention de rédiger un autre rapport qui sera un rapport de majorité.

L'acte du Dr Lamb, en se passant de ces deux docteurs, a été une cause de surprise pour eux et pour l'avocat Corkhill.

Les Drs Lowers et Hartigan affirment que le rapport du Dr Lamb diffère en plus d'un point important des notes prises par eux et par d'autres docteurs présents comme eux à l'examen post mortem. Mais le Dr Lamb est en possession de ces notes et ne veut pas en laisser prendre connaissance aux autres chirurgiens. Ces derniers, en conséquence, vont préparer leur rapport d'après les duplicata des notes prises et d'après leurs souvenirs.

Le Dr Lamb dit que son rapport est fait conformément à la requête du Rév. Dr Hicks.

Ce rapport est trop technique pour être intelligible à la masse du public, excepté sur les points qui ont déjà été transmis par le télégraphe, à savoir: que les muscles du cou étaient complètement déchirés, mais que l'os n'était pas brisé; que la cervelle pesait 49 onces et demie; que la rate était développée d'une façon démesurée.

Sur ce rapport le Medical News a écrit un éditorial dans lequel il dit que ceux qui s'attendaient à prouver la responsabilité morale de l'assassin par l'étude de la cervelle, auront une tâche difficile à remplir; que s'ils croyaient trouver certains changements dans la structure du cerveau, comme cela devrait être chez des sujets frappés d'insanité, chronique, ils se trouveront certainement désappointés.

Le rapport signale quelques déviations du type normal du cerveau; mais ces déviations n'ont aucune signification, au point de vue du dérangement mental.

On peut affirmer que la cervelle de Guiteau ne présente pas plus trace de dérangement pathologique que toute autre cervelle chez un sujet mourant de maladie autre que la fièvre cérébrale.

Il reste à voir ce qui résultera de l'examen microscopique qui est encore à faire.

Là encore il y a sujet à bien des déceptions et à bien des conflits d'opinion.

Ce qu'est devenu le corps de Guiteau.

Washington, 6—On croit généralement que le corps de Guiteau a été enlevé de l'endroit où il avait été déposé provisoirement et porté au Musée Médical National ou on l'a déjà soumis ou bien où on le soumettra à des opérations qui le réduiront à l'état de squelette.

Le Dr Lamb ne nie pas qu'il ait été enlevé, mais refuse pour le moment de dire où il se trouve et ce que l'on en doit faire.

La commission du tarif.

Washington, 6—La commission du tarif s'est réunie hier. Après avoir été présentés les uns aux autres, les membres sont allés rendre visite au président Arthur et au secrétaire Folger.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que M. Lowell ait donné sa démission de ministre en Angleterre.

Le concours d'Indianapolis 3me prix aux Crescent Rifles.

Indianapolis, 6—Les juges du concours militaire qui a eu lieu le 4 et le 5 courant, ont accordé le premier prix aux Chickasaw Guards, de Memphis, le deuxième aux Crescent Rifles, de la Nlle-Orléans, le troisième aux Asbury Cadets, comté de Greencastle, Ind., le quatrième aux Porter Rifles, de Nashville.

Conférence a New York de la ligue des terres et Michael Davitt.

New York, 6—Une conférence a eu lieu au Astor House entre le conseil central de la ligue des terres d'Amérique, le conseil des sept nommés par la convention de Chicago et Michael Davitt, représentant la ligue irlandaise.

M. Davitt a suggéré l'idée de la formation de sociétés locales pour élire des représentants et former une convention d'Etat qui choisirait le conseil national fédéral irlandais aux Etats-Unis, il résiderait à Chicago et deviendrait l'auxiliaire de la ligue nationale des terres et du travail.

Marchés Etrangers.

Paris, 6, 1:30 p. m.—Rentes 80fr. 90c.

Paris, 6 — Rentes 81fr. 12 1/2c. les espèces ont augmenté à la Banque de France de 1,425,000fr. or et une diminution de 837,500, argent, pour la semaine.

Londres, 6 Les espèces ont diminué à la Banque d'Angleterre de 288,000 livres.

Liverpool, 6 juil. midi—Coton ferme; ventes estimées à 12,000 balles, dont 3000 pour la spéculation et l'exportation; middling Upland 6 7/8d, middling Orleans 7 1/16d. Recettes 5300 balles, coton américain 1400.

Futurs calmes: Uplands, low middling clause, livraisons en juillet et août 6 57/64d, août et septembre 6 58/64d, octobre et novembre 6 36/64d.

Liverpool, 6, 1:30 p m—Coton actif et plus ferme, middling uplands 6 7/8d, low middling uplands 6 1 1/16d, good ordinary uplands 6 1/4d ordinary uplands 5 3/4, middling Orleans 7 1/16 ordinary orleans 6 7/16, ordinary orleans 5 7/8.

Marché de la Havane.

Havane, 6—Or espagnol 170 à 170 1/2; sucre sans changement. Vendu 500 boucauts de centrifugal, polarisant 74 1/2 degrés à 9 1/4 réaux, or, par arrobe.

Argent, Stock, &c.

New York, 6, soir — Argent 2 à 3; Change 4.84 3/4. Les Bons du gouvernement sont sans changement; nouveaux 5's, coupons, à 100 3/4; nouveaux 4 1/2 s. coupons, à 114; nouveaux 4's, coupons, à 118 3/4. Les Bons d'Etat sont calmes.

Marchés américains.

New York, 6—Coton—Recettes nettes —, brutes —. Futurs fermes à la clôture. Ventes 13,000 balles; juillet 12.97 à 12.98, août 13, septembre 12.59 à 12.60, octobre 11.92 à 11.93 novembre 11.72 à 11.73, décembre 11.73 à 11.74, janvier 11.84 à 11.85 février 11.95 à 11.96, mars 12.07 à 12.08, avril 12.19 à 12.21.

New York, 6—Coton nominal; ventes 502 balles. Uplands 12 7/8, Orleans 13 1/8. Recettes nettes consolidées 1395. Exportations pour la Grande Bretagne 556, pour la France 2427, pour le Continent 791.

PASSES.

Port Eads, 6, midi—Vent frais du nord-ouest. Pas d'arrivages ni de départs.

Port Eads, 6, 6 p. m—Vent frais du nord-ouest. Pas d'arrivages ni de départs.

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, Tenn, 6 Le fleuve a monté de 3 pouces. Arrivé, City of Providence de Vicksburg à 4 p m Belle of Memphis de St. Louis à 7 p m. Parti, ste Genevieve pour St Louis à 5 p m. Temps couvert.

Vicksburg, 6—Arrivés: Cannon de la Nlle Orléans, City of Greenvill de St Louis. Parti Gold Dust pour St Louis.

Cincinnati, 6—La rivière à 22 pieds et baisse. Temps couvert et chaud. Arrivé, Guiding Star de la N O.

Evansville, 6—La rivière à 20 pieds 6 pouces et baisse. Temps couvert et frais.

Pittsburg 6—La rivière à 7 pieds 8 pouces et est stationnaire.

Cairo, 6—Le fleuve à 37 pieds 11 pouces et monte. Temps couvert. Thermomètre 77. Arrivés: Por. Eads, City of New Orleans, Chas Morgan de la N O. W. Haliday de St Louis. Partis: Belle Memphis pour Vicksburg Port Eads et City of New-Orleans, pour St Louis, C Morgan pour Cincinnati.

Louisville, 6—La rivière à 9 pieds 3 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

St Louis 6—Le fleuve baisse, mais l'étiage est toujours submergé. Temps clair et frais. Arrivé Silver de la N. O. Partis, City of Cairo, pour Vicksburg.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi 6 juillet 1882.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges	Balances
Jusqu'ici cette semaine	$5,18[illegible],058 81	$673 070 04
Même temps la semaine dern.	4,212,169 21	789,601 11

HOTEL DES MONNAIES.

Exposé quotidien.

Dépôt d'or (onces)	15 40
do d'argent (onces)	35,717 20
Paye aux déposants, argent	—
do do or	—
Expédition de Standard Dollar	9,000 00
Argent monnayé	—
Prix de l'argent en lingot, par once, pour la du	1.13¾
Prix de l'argent en lingot à Londres	51⅞d

ARGENT AMERICAIN.

Argent américain (Etats)	pair
do (trade dollar)	90 à 95

MONNAIES ETRANGERES

Dollar mexicain	89 à	89
Pièces de 5 francs	90 à	—
Pièces de 20 francs	$3.78 à	3.80
Souverains	4.80 à	4.90
Pièces de 10 thalers	7.50 à	—
Doublons espagnols	15.40	
Doublons patriotes	15.35	
Doublons mexicains	15.40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	19.25 à	19.40
Or de l'Amérique du Sud	90c. par peso	
20 marcs prussiens	4.60 à	4.75
Or de la Californie	7 à 8 0/0 escompte	
Or américain poids legal	97 à pair p. pay (monnaie)	
Or américain mutilé	5 p. 0/0 escompte	

MARCHE MONETAIRE.

L'argent continue à être en bonne demande avec le marché ferme.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel. 8 à — pour cent
do A1..........10 à — "
do seconde classe......... nominal
Prêts sur garanties collatérales......à 8 pour cent
Hypothèque A1................8 à —
do seconde classe........... nominal

LE CHANGE.

Le STERLING est plus facile.
Connaissement de navire et A1 clear..........482½ à 483
Traites de banques (sommes fortes) 485½
do (sommes faibles) 486
Soixante jours
LES FRANCS sont plus faciles
Francs de commerce............ à 5,21⅞
Traites de banques, nominales 5.17½ à 5.16¼
Soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.

Traites de commerce du pair à 50c de prime.
Les Banques tirent des chèques à $2 de prime par $1,000.

VALEURS DIVERSES.

Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques:

		offre	dem
U.S. 4 0/0	ici	118⅛	119
do	à New York	118¾	—
do	à Londres		—
Louisiana 7's à New York		70½	70¾

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE ORLEANS

Bureau à 10 A. M.

10,000 Bons à prime..........75⅞
5,000........do..........76
La 7's 70¾ 71¼ Prime 75¾ 76⅛

Bureau à 12.

5 actions du Slaughter House Co..... 46
5 actions du Carrollton R. R. Co........ $85
25.......do.....V 6 mos........82
10,000 Bons à prime..........76
5,000........do..........76⅛
5,000........do..........76⅛
4,000........do..........76⅛
5,000........do... V jusq tir et int........76⅛
1,000 U. S. 4 pour cent..........118⅛
La 7's 70¾ 71¼ Prime 76⅛ 76⅜

Bureau à 2 P. M.

97 actions du Waterworks Co..........43¾
25 actions du Carrollton RR Co V 12 mos 82
25........do......V 6 mos........82
3,000 Louisiana 3's Baby Bonds........66
3,000........do..........65⅞
3,000........do..........65⅞
5,000 Bons à Prime..........76⅞
6,800........do..........77
20,000........do..........76⅞
10,000........do..........77⅛
La 7's 70¾ 71 Prime 77 77⅛

COTON.

[Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton du New Orleans Cotton Exchange.]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2850 balles, comprenant — balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est très ferme.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Inferior	—	—	9⅜
Low Ordinary	9¾	9¾	10⅛
Ordinary	10⅞	10⅞	11⅛
Good Ordinary	11⅝	11⅝	11⅞
Low Middling	12⅛	12⅛	12⅜
Middling	12⅝	12⅝	12⅞
Good Middling	13	12⅞	13⅛
Middling Fair	13⅛	13⅛	13⅜
Fair	13⅞	13⅞	13⅞

FUTURES.

Stable.
Juillet 12.90 à —; août 13.05 à 13.06, septembre 11.94 à 11.95, octobre 11.57 à 11.58, novembre 11.44 à 11.45, déc. 11.46 à 11.47, janvier 11.48 à 11.60, février 11.69 à 11.70, mars 11.80 à 11.81, avril 11.93 à 11.94.

Les ventes comprennent 51,400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 12¼; à Mobile à 12¼; à Savannah à 12; à Charleston à 12¼; à Wilmington à 12; à Norfolk à 12⅜; à Baltimore à 12¾; à New York à 12⅞; à Boston à 12¾; à Memphis à 12¼; à Augusta à 11⅞; à Philadelphie à 12⅞; à Cincinnati à 12¼ et à St-Louis à 12⅛.

MARCHE DE NEW-YORK,

SUR PLACE.

Nominal
Cotes ordinary 10 9/16; good ordinary 11 9/16; strict good ordinary 12; low middling 12 7/16; middling uplands 12⅞, middling Orleans 12 9/16, middling Texas 12 9/16.

FUTURS.

Stable.
Juillet 12.97 à 12.98, août 13,00 à —, septembre 12.59 à 12.60, octobre 11.92 à 11.93, novembre 11.72 à 11.73, décembre 11.73 à 11.74, janvier 11.84 à 11.85, février 11.95 à 11.96, mars 12.07 à 12.09, avril 12.19 à 12.21.

MOUVEMENTS DE COTON.

RECETTE NETTE—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,170,630 balles; même temps l'année dernière, 1,540,564 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,584,038 balles; même temps l'année dernière 5,615,355 balles.

EXPORTATION A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans, depuis le premier septembre, 1,144,008 balles; même temps l'année dernière, 1,548,600 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,403,536 balles; même temps l'année dernière, 4,302,339 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 48,643 balles; même temps l'année dernière, 100,435 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 265,311 balles; même temps l'année dernière, 341,693 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable
Cotes—6⅞d pour les middling uplands, 7 1/16d pour le middling Orleans.

FUTURS.

4 p m—Lourds mais stables.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.
Cotes—85⅛fr. pour le Très Ordinaire [sur place] et 86 fr. pour le Low Middling [sur mer].

BULLETIN COMMERCIAL.

PRODUITS DE LA LOUISIANE

Nos cotes représentent le marché en gros sur la levée pour le sucre et en magasin pour le riz.

SUCRE ET MELASSE. Le marché est plus actif sur notre place à cause de New York et à la Havane. Les vendeurs disposent de quelques lots aux cotes.

Les mélasses sont calmes et sans variations.

SUCRE—

Nous cotons:	la livre
Inferior	6 à 6¼
Common	7 à 7¼
Good common	7¼ à 7½
Fair	7⅝ à —
Good fair	7⅞ à 8
Fully fair	8⅛ à 8¼
Prime to Strictly prime	— à —
Choice	— à 8½
Seconds	7½ à 8¼
Jaune clarifié	8⅜ à 8¾
Gray Clarified	— à —
Off whites	8¾ à 8⅞
Choice whites	9 à —
Pure whites	9¼ à —

MELASSE—

Nous cotons:	le gallon
Choice	rien
Strictly prime	rien
Prime	rien
Fair	45 à 50
Common	30 à 40
Inferior	20 à 25

RIZ CLEAN—Le marché est calme et le stock faible. Les prix sont sans changement.

Nous cotons:	la livre
Clean No. 2	— à 3¾
Common	5 à 5½
Ordinary	5¾ à 6⅛
Fair	6¼ à 6¾
Good	6¾ à 7
Prime	7⅛ à 7¼
Choice	7½ à 7¾

RIZ BRUT—$6 25 le sac.

FARINE ET GRUS.

Les prix suivants sont pour des lots en gros. Les petits lots se vendent à 25 à 50c de plus par baril, selon la qualité.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Ferme.
Fancy 7 10 à 7 25 le baril; choix $6 80 à 7 00; family 6 37½ à 6 55; [illegible] extra à —

FARINE DE MAIS—4 15 à 4 25.

AU DEHORS DE LA BOURSE.

CREAM AND PEARL MEAL—4 80 à 5.10.
GRU—$4 90 à 5 10 le baril.
GRU FIN—$5 25 le baril pour choix frais.

GRAINS ET FOURRAGES.

[Nos cotes sont pour des lots en gros. Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8¼c de plus par 100 lbs. et le foin $2 à 3 de plus par tonneau.

MAIS—Le marché est sec à 1 05 à $1 10 le boisseau pour le blanc et — à 1 05 le blanc mêlé, 90 pour le jaune et 88 à 90 pour le jaune mêlé.

AVOINE— 54 à 56c le boisseau pour le western de choix; Red rust proof 50 à 53.

SON—Le marché est à $1 à $1 05 les 100 lbs.

FOIN—Choix à $26 00 à $25 00; strictly prime à 24 00 à $26 00 le tonneau. Les qualités au dessous du strictly choice et du strictly prime sont nominales.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle à la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont calmes et fermes.

MESS PORK—$23 12½.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules à 10⅛; clear ribbed 12¾, clear, il n'y en a pas; long clear 12¼.

BACON—Epaules 10⅛; clear ribbe 14¾ à ½; clear, il n'y en a pas; long clear 14¾ à ½.

GRAISSE—En tierçons, refined, 12⅛ à 12¾.

JAMBONS—14¾ à 15.

AU DEHORS DE LA BOURSE.

Les prix suivants sont pour les petits lots:

MESS PORK—Nouveau $23 37½.

VIANDES SALEES SECHES—Epaules 10½.

BACON—Epaules 10¾; clear rib sides 14¾, long clear 14¾.

JAMBONS—Choice new canvassed sugar cured 14¼ à 15¼c, selon la qualité, medium 9 à 11c.

BREAKFAST BACON—à 15c la livre.

GRAISSE — Refined en tierçons à 13c; refined en keys 13¼c; refined en baquets 12¾c.

BŒUFS—Choice family mess pork $16 50 à $17 00 le baril, $9 50 à 10 50 le demi baril; medium et ordinary mess beef $15 00 à 15 50. Fulton market $12 75 à 13 00 au demi-baril.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour les petits lots:

CAFE—Prime 10¾ à 11c, good 10¼ à 10½, fair 9¾ à 9⅞c, ordinary 8¾ à 9¼c la livre.

THE—Oolongs, fair à medium 17 à 18, fine à finest 45 à 75. Impérial, commun à fair 20 à 28; fair à medium 30 à 40, fine à finest 45 à 75; Hyson et Young Hyson 22 à 30; fine à finest 35 à 65.

BEURRE—Western creamery, fancy 28 à 29; western creamery choice 25 à 26c, western dairy choice 22 à 23; western dairy prime 21. Western dairy good 18, de fair 15 à 16.

FROMAGE—New York cream 16c la livre. Le choix des Ohio flats, 8¾ à 9; Illinois skims 5¼, prime de 6 à 7c.

SAVON—De la Louisiane—Magnolia family 4 à 4¼ la livre, olive 5 à 5¼, dark mottled 4; Keller's Magnolia 4¼c, Eagle 3¾ à 3⅞; Olive 4¾ à 5. De l'Ouest—Kirk's Olive 5¼ à 5¾, Blue India 6 à 6¼, St. Refils, XXX German Olive 4¾ à 4⅞c; Procter & Gamble Olive 5¾ à 5¾c, German Olive 5 à —, Family 4¾ à 4⅞, miscellaneous, Red Castile 7¼ à 8¼, White Castile 8¾ à 10¼.

SEL—Les petits lots se vendent à 57½c pour gros et à $1 22½ pour fin. Turk's Island à 30c le boisseau. Sel de table 2 à 7c selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weights 14¾ à 15c la livre.

AMIDON—4c

FRUITS ET NOIX.

Les petits lots se vendent aux prix suivants

DU PAYS—Melons d'eau $14 à $22 le 100 melons français rares à $4 50 à $5 la douz., pêches 50c à $1 50 la boîte; pommes $3 50 à 75c la boîte, $3 50 à 4 00 le baril; pistaches rôties 7¾c la livre, celles de la Virginie 11c. Pecans 10 à 15c selon la qualité. Pêches séchées nominales 8 à —. Pommes séchées ordinaires 6 à 6¼; fancy sliced 7 à 7¾, évaporées 12½c.

ETRANGERS — Citrons Palerme $6 90 à $7 00 la boîte. Messine il n'y en a pas; Figues de Naples — la livre; figues-layer 15c la livre; figues ovales à 13c la livre. Raisins layer à $2 75 la boîte; Londres layer $3 10. Figues bananes $1 00 à — le régime de $1 50 à $2 50 le régime. Dates 7¼ à 8c la livre. Dates persanes à 12c la boîte. Currants 6¾c la livre. Prunes 8 à 8¾c la livre. Citrons 15c la livre. Amandes 21 la livre. Noix du Brésil 7¾c la livre. Filberts à 12¼c. Noix anglaises 16c; de française à 12c. Noix de Cocos à $4 50 le 100 pour les petits lots.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS

Graine de coton $12 par tonneau, sur la levée; oil cake, prime $[illegible] à 29 le tonneau, livré à bord, $26 00 par short ton; farine de graine de coton $26 à 27 le tonneau livré à bord. Huile de coton crue, choice 40 à 43c; huile raffinée 53 à 56 le gallon sur la levée; cooking oil 60c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE

[Nos cotes représentent les prix de gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et le à ¼c en lots.]

POMMES DE TERRE—De la Louisiane, il n'y en a pas; de l'Ouest $3 50 à 4 00 le baril.

PATATES DOUCES—$3 00 à 3 50.

OIGNONS—Louisiane $3 25 à 3 50 le baril; de l'Ouest $3 25 à 3 50.

AIL—De la Louisiane 50c à $1 le paquet.

CHOUX—De l'Ouest $3 50 à $4 00.

CHOUCROUTE—Celle de l'ouest est à $5 à $10 le baril, Frénier $12 00 à 13 00.

HARICOTS—Northern white mediums 6 à 6¼c la livre; white kidney 7 à 7¼c; red kidney choix 5¼ à 5¾c, western white à 5¼c, western red kidney 5c. Pois verts 2¾ à 3c.

COW PEAS—Mixed 1 75 à 2 25; whiperwill $1 50 à 1 60.

VOLAILLES—Grosses volailles de l'ouest $5 00 à 6 00 la douz; poulets $2 00 à 4 00; canards $3 à —; oies $4 à —; dindes $9 à $12. Les grosses volailles de la Louisiane $3 50 à 4; poulets $1 75 à 2 25; canards $3 50; oies $3 75 à $4 50; dindes $8 à 15.

ŒUFS—Ceux de l'ouest 13 à 15c, ceux de la Louisiane 14 à 15c la douzaine.

SUIF—à 7½c la livre pour celui de la ville à — à 6¾ celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—20 à 21c la livre.

MIEL—Strained 50 à 75c le gallon.

LAINE—Burry 9 à 12c la livre; Louisiana clear 22 à 23c; clear lake 24 à 25c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus — à 9c; steer et peaux de vaches 50 à 70 livres — à 6½c; kips 11 à 30 livres, — à 8½c, peaux de veau 75 à 85c pièce.

PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted à 7 à 7¾c, dry flint 12 à 12¾, dry salted 10 à 11c la livre; damaged green hides et grub selections 2c off.

PELLETERIE—Montons 20 à 40c; chevreau 10 à 25c; coon 5 à 10c, belette 10 à 12¼c; castor 50c à $1 00; loutre $2 à $5.

MOUSSE—Mêlée 3 à 3¾c la livre; grise 2 à 2¾c; noire 3¾ à 3¾c.

PLUMES—Best plumes d'oies à 55c la liv. common 15 à 30c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 6c la livre; de de vaches —à 3c.

MATERIAUX DIVERS.

Les prix suivants sont pour les articles vendus ici; vieux cuivre rouge 12 à 14c la livre; de jaune 8 à 12c; vieux plomb 2¾ à 3c; vieux W fer $15 à $18 par tonne; C de $8 à $17.

BARILS—Barils à huile de charbon 75 à 90c; do à whiskey 40 à 50c.

CHIFFONS—Coton mêlé $1 15 à 1 40 les 100 livres; laine mêlée $1 60 à $2 60 les 100 livres.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Qualités pour l'exportation, en boucauts—Low lugs à medium 5¾ à 6¼c la liv; good 6¾ à 7; Low leaf 7¾ à 8; medium 8,7 à 9c; good 9¼ à 10c; fine 10¾ à 12. Selections, rien ici. Cuttings grades, en boucauts, — Lugs 7 à 10; leaf 11 à 20; fancy 25 à 35.

TABAC MANUFACTURE—Flat plug 63 à 73c la liv; fine medium 53 à 63c, Bright quarters, common sound 43 à 50c; common 11-inch 4's et 5's, 36 à 40c. Bright navy, 4's et 5's, 44 à 60c. Black sweet, 40 à 55c. No 1, 6's et 10's, dark black sweet 46 à 55. Navy livre, black 40 à 58c, navy 3's black 40 à 50c. Fancy styles, feuille naturelle, 50 à 90c; No 1 livre extra fancy 70 à $1 15.

NAVAL STORES—Les prix de gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch, il n'y en a pas de premières mains; goudron $4 00 le baril, 2 25 le demi-baril. Résine—D et E $1 90, F $2 05, G $2 15, H $2,30, I $2 50, K $2 75, M $3 00, N $3 25. Essence de térébenthine 43½ à —; jobbing à 2 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—Bagging 1¾ livres, 9¾c la yards; 2 livres 10¾c; 2¼ livres 11¼c; bailing twine 15 à — la livre.

COTTON TIES—Selon la patente, $1 50 à $1 75 le paquet.

CHARBON

Détail—Famille 45c le baril; boucaut $4 50; slack coal 35c le baril; anthracite $9 00 la tonne, boisseau 40c la boîte; steamer $4 00 la tonne en gros 30 à 3[illegible].